

Attribution de temps

Mais à quoi bon en parler? Le bill est de caractère politique. Il ne peut absolument pas être considéré comme une mesure d'aide au logement. Le gouvernement le sait depuis toujours. Son comportement depuis quelques semaines le confirme.

Je le répète, il ne s'agit nullement d'une mesure d'aide au logement. On l'a confirmé une fois de plus hier, après les nombreuses démonstrations qui en ont été faites ces derniers mois durant le débat qui s'est déroulé à la Chambre et dans les media. Nous avons reçu hier le bulletin de novembre du comité de recherche économique de cette éminente organisation qu'est l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. Il signale que sa prévision de janvier anticipant 215,000 mises en chantier en 1979 a été réduite à 195,000. Il prévoit que ce nombre tombera à 175,000 en 1980.

Cette autorité sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier déclare dans son bulletin de novembre, et je cite:

On estime que le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire proposé par le gouvernement fédéral n'aura qu'une incidence marginale en 1980.

Si ce ne doit être que marginal, qu'est-ce qui presse tant?

Étant donné que le crédit d'impôt ne représente qu'un petit montant au cours de la première année du programme et comme il n'aura aucune incidence sur les acheteurs de maisons tant qu'ils n'auront pas rempli leurs déclarations d'impôt en avril, il ne stimulera que très peu l'industrie du logement. D'ailleurs, l'augmentation des taux d'intérêt hypothécaires qu'auront à payer les nouveaux propriétaires a presque annulé l'avantage que pouvait présenter le crédit d'impôt cette première année.

Si le gouvernement souhaite faciliter l'adoption de ce bill, une autre possibilité s'offre à lui, soit d'ajouter comme amendement un article d'abrogation qui permettrait une révision du bill en 1980. Nous présenterons un amendement de ce genre quand le bill sera envoyé au comité plénier. Le député de Peace River (M. Baldwin) a proposé un amendement de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement, le mardi 27 novembre. Il ne m'a pas semblé que les ministériels s'empresaient de l'adopter. Notre parti votera contre cette motion de clôture et nous voterons contre le bill à la troisième lecture.

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de me joindre aux députés qui appuient l'adoption du bill C-20 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier que doivent payer les propriétaires de maisons. C'est aussi avec un très grand plaisir que j'appuie le recours à cette mesure visant à limiter la durée des débats pour assurer l'adoption rapide de ce bill.

Ce projet de loi est la mesure de réforme fiscale la plus importante qui ait jamais été proposée à la Chambre au cours des seize dernières années. Ce changement est d'importance vitale pour ceux qui désirent s'acheter une maison car il leur permet d'atteindre plus facilement cet objectif et il est également d'importance vitale pour les propriétaires de maisons qui trouvent qu'il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le budget familial. Je ne peux absolument pas comprendre que l'on puisse s'opposer à une modification aussi avantageuse.

Cette mesure réformatrice déplaît énormément aux députés de l'opposition. La première fois que l'opposition a attaqué ce bill, un député a dit de cette mesure que c'était un programme dont l'incidence serait très limitée, une mesure fiscale discriminatoire qui se fondait sur de faux principes économiques.

[M. Berger.]

Depuis que l'on a déclenché cet assaut, on l'a répété quotidiennement. Entre autres épithètes nous avons entendu inefficace, injuste, coûteux, arrogant et chantage.

Tels sont les qualificatifs employés par les députés de l'opposition. Plus le débat se prolonge, plus l'opposition affiche son dégoût à l'égard du bill, plus elle l'attaque et moins ses arguments sont solides.

Mes électeurs ont eu tout le temps voulu pour peser le pour et le contre de ce bill qui doit soulager le fardeau fiscal des propriétaires de maisons, et pas un seul citoyen de York-Sunbury n'est venu me dire que le mandat confié au gouvernement Clark à cet égard ne devait pas obtenir force de loi.

Sincèrement, je vois seulement trois raisons qui peuvent inciter nos adversaires à s'opposer farouchement à cet allègement fiscal: premièrement, l'ancien gouvernement n'a jamais songé à faire cette réforme, même s'il a eu 16 ans devant lui pour le faire; deuxièmement, l'opposition ignorait que nos voisins du Sud avaient depuis longtemps inclus les mêmes principes dans leur législation fiscale; troisièmement, la principale raison de cette opposition, c'est sans doute que notre gouvernement appuie et propose cette réforme qui s'imposait depuis longtemps.

Nous avons présenté cette mesure parce qu'elle est dans l'intérêt de la population, des propriétaires de maisons actuels et futurs; elle est dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick et de toute la population canadienne. Cette législation marque un nouveau pas dans la voie de la réforme fiscale. Je n'ai pas d'amis riches et je ne connais personne de riche qui ait une grosse hypothèque avec un taux d'intérêt élevé.

Cette mesure avantagera les gens à faible et à moyen revenu, la cheville ouvrière du Canada, les gens qui paient les impôts et font du Canada une grande nation. Ils méritent que nous allégions leur fardeau fiscal, et c'est le but de cette mesure.

[Français]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ce jour est certainement triste pour le Parlement et pour la démocratie à la suite des gestes impondérés et irréfléchis d'un gouvernement qui veut dominer le Parlement par la force, par tous les trucs possibles et imaginables, pour empêcher les parlementaires élus d'exprimer leur point de vue et celui de leurs électeurs, et de fournir des solutions de rechange raisonnables aux propositions du gouvernement. Il saute aux yeux, monsieur l'Orateur, que par cette motion le leader du gouvernement à la Chambre, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker), essaie de sauver sa propre face, ni plus ni moins.

En fait, comment peut-on expliquer autrement le fait que la personne qui porte ces chapeaux-là ait pu, avant même d'avoir donné au Parlement l'occasion de se prononcer sur une mesure législative, ordonner probablement au ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle)—je crois que c'est lui le ministre des impressions au gouvernement—d'imprimer les formulaires de l'impôt sur le revenu pour l'année courante, avant même que le Parlement ait eu la chance de se prononcer sur cette proposition fiscale législative?